



APPEL A CANDIDATURES

dans le cadre de l'Espace Test Agricole Landais de
- Magescq -

Note d'information complémentaire au dossier de candidature
à retirer auprès de Sabine Dauga

✉ sabine.dauga@landes.fr ou sur www.landes.fr

Une visite collective du terrain pourra être organisée en fonction
de besoins manifestés.



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET PROJET	2
• Une politique alimentaire de proximité	2
• Qu'est-ce que l'ETAL40 ?	2
• Comment ça marche ?	2
2. L'ETAL40 DE MAGESCQ	3
• Equipement et caractéristiques agronomiques du site :	3
3. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES	4
• Modalités de la consultation	4
• Documents à fournir	5
• Les critères de sélection	5
• Contact et procédure de retrait et de dépôt des dossiers	5
ANNEXE : LISTE D'ENGAGEMENTS à titre indicatif	6

1. CONTEXTE ET PROJET

- Une politique alimentaire de proximité

Dans l'optique de favoriser l'installation de maraîchers, d'augmenter la production maraîchère conventionnelle ou biologique sur le département, de favoriser un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison, et de maintenir son soutien auprès des petites et moyennes exploitations, le Conseil départemental des Landes déploie ses **Espaces Tests Agricoles (ETAL40)** en partenariat avec des acteurs départementaux de la filière : *la Chambre d'Agriculture des Landes (CA40), la Fédération des Cuma Béarn – Landes – Pays Basque (FDCUMA640), le Civam Bio des Landes, l'Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable (ALPAD), Envoléa (couveuse d'entreprise dans les Landes créée par BGE Landes Tec Ge Coop) et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) avec un objectif d'insertion dans la vie professionnelle.* Les collectivités territoriales sont également partenaires de ce dispositif.

- Qu'est-ce que l'ETAL40 ?

Le dispositif Espaces Tests Agricoles Landais (ETAL40) vise à offrir un cadre juridique, physique, technique sécurisé à de futurs entrepreneurs afin de leur permettre de tester, conforter et valider leur projet d'installation de manière responsable et autonome. En effet, grâce à cet outil « l'entrepreneur à l'essai » (EAE) pourra :

- expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet d'installation,
- vérifier sa capacité à gérer une ou des productions agricoles et différentes manières de les commercialiser,
- conforter ses savoir-faire et compétences,
- développer le travail en commun,
- vérifier l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel.

Ce dispositif permettra à chaque EAE de s'expérimenter en « condition réelle » pendant maximum 3 ans sur un site d'environ 1.5 ha.

- Comment ça marche ?

Pour donner les repères nécessaires à son projet d'installation, l'ETAL40, coordonné par la Direction de l'Agriculture et de l'Espace rural du Conseil départemental des Landes, inclut un dispositif d'accompagnement adapté à chaque candidat qui comprend :

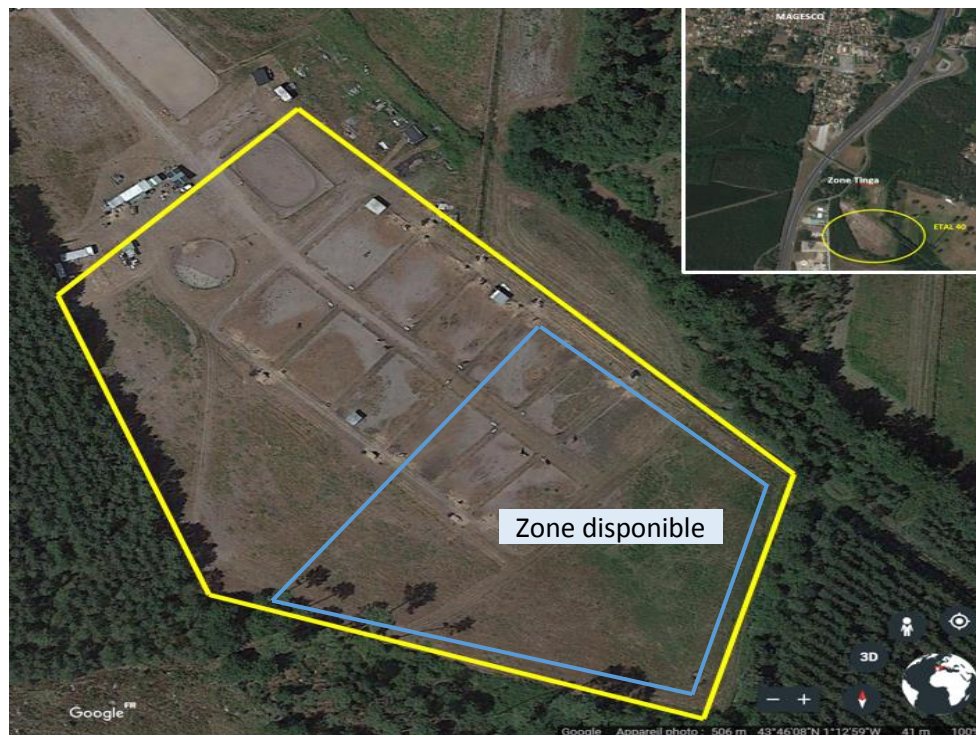
- **Un hébergement juridique, fiscal et comptable encadré** par Envoléa via un contrat CAPE (contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). L'entrepreneur à l'essai gardera ses droits sociaux s'il en dispose et pourra exercer une activité commerciale rémunératrice. De plus le CD40 s'engage à prendre en charge la 1^{ère} année de charges de fonctionnement de la CUMA Maraîchage 40 pour l'EAE à hauteur de 2 700€ maximum par candidat retenu.
- **Un hébergement physique** par la mise à disposition de foncier (propriété du CD40, d'une collectivité, un agriculteur, une association, un établissement d'enseignement agricole, etc.) équipé incluant un système d'irrigation, le matériel lourd et les équipements spécifiques maraîchage (serres de culture, serre de stockage, etc.) en s'appuyant notamment sur le CD40, le réseau Cuma et la Cuma Maraîchage 40.
- **Un accompagnement technique et humain** assuré par le CIVAM Bio, la Chambre d'Agriculture des Landes, la FDCUMA640 et l'ALPAD.

Dans un souci de transparence quant aux engagements respectifs de l'EAE et des partenaires au projet, des conventions d'engagements mutuels seront signées (cf. annexe p.6. - NB : liste d'engagement à titre indicatif).

2. L'ETAL40 DE MAGESCQ

Dans le cadre de cet ETAL40, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) met à disposition **3,07 ha** de foncier sur la commune de Magescq « zone de Tinga » en faveur de deux « entrepreneurs à l'essai ».

La partie sud du site reste disponible (1,06 ha), il s'agit de **l'espace 2** figurant sur le schéma d'aménagement présenté ci-après.



<https://www.google.fr/maps/place/Tinga,+40140+Magescq/@43.7695625,-1.2155606,737m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0xd51554eb99994af:0xa4ee5ab2a509d9bd!8m2!3d43.770741!4d-1.2179?hl=fr>

- Equipement et caractéristiques agronomiques du site :

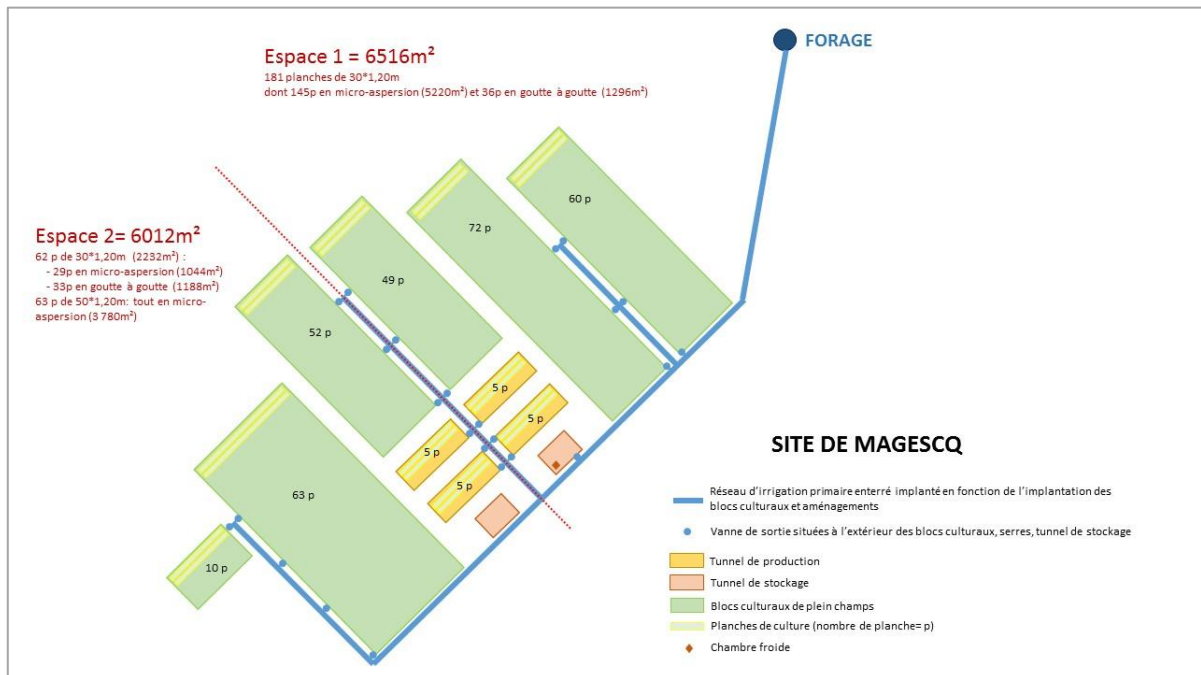
Ce site est équipé pour accueillir 2 personnes en test d'activité (2 personnes individuelles ou 2 personnes avec futur projet d'association, etc.) qui mutualiseront les équipements mis à disposition par le Conseil départemental à travers la CUMA Maraîchage 40.

Le site comprendra les aménagements suivants et illustrés ci-après :

- Un forage fonctionnel permettant d'irriguer 12 523m² en plein champs (80% en micro-aspersion et 20% en goutte à goutte jetable)
- Deux espaces de stockage (9.60*12m)
- 1200m² de serres de production soit 4 serres de 9.6*30m irriguées en micro-aspersion et goutte à goutte réutilisable
- Une chambre froide commune entreposée sous l'espace de stockage

- Du gros matériel (CUMA Maraîchage 40 et CUMA en Born) : tracteur maraîcher et bennette arrière, matériel pour travail du sol, plantation et récolte (dérouleuse plastique, déchaumeur à disque, soussoleuse, bineuse, herse étrille, planteuse, broyeur maraîcher), pulvérisateur à dos et rotofil débroussailleuse, semoir à graines, cuve à fuel, véhicule de transport, remorque, chambre froide, caisses plastique, nettoyeur haute pression, balance de commerce,
- Le petit matériel sera à la charge de l'EAE : équipements de protection, pioche, pelle, caisse à outils, fourche, binette, sécateurs, etc.

AMENAGEMENT DU SITE DE MAGESCQ



La parcelle concernée est située sur un sol sableux, sans pente très significative. L'analyse des sols est disponible sur demande.

La Surface Agricole Utile totale par l'EAE sera de 1.4 à 1.6 Ha, avec 1 ha de surface effective cultivable et irrigable (goutte à goutte et aspersion) dont 600m² de sous serres par EAE.

Le système est dimensionné pour que les surfaces disponibles ne soient pas limitantes pour une production diversifiée en lien avec la quantité de travail à fournir. En ce sens le parc matériel est adapté pour travailler des planches de 30m de long (ou 50m) et 1.2m de large.

L'environnement immédiat des parcelles est constitué de forêt.

L'organisation parcellaire permettra une production de légumes diversifiés et ainsi de favoriser une diversité de débouchés, de préférence locaux et/ou en faveur de la restauration collective.

3. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES

- Modalités de la consultation

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec le CD40 ou les organismes partenaires afin de manifester leur intérêt dans les meilleurs délais. Pour tous renseignements complémentaires une permanence est assurée au sein du CD40 (cf. coordonnées figurants ci-après).

Une visite collective du terrain pourra être organisée en fonction des besoins manifestés.

Les candidatures seront examinées avec l'appui des partenaires au projet. A cette issue un entretien de sélection sera organisé pour approfondir votre projet d'installation et évaluer vos besoins en encadrement technique. **Le CD40 veillera à la complémentarité de votre projet avec l'entrepreneur à l'essai bénéficiant actuellement du dispositif sur l'Espace 1.**

- Documents à fournir

Le dossier de candidature complet devra être renvoyé par mail à sabine.dauga@landes.fr (objet candidature **ETAL40-Magescq**) ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-après composé des pièces suivantes :

- Le **dossier de candidature** dument complété et signé,
 - Liste des engagements de l'entrepreneur à l'essai signée et précédée de la mention « lu et approuvé » (cf. annexe),
 - Photocopie du(des) **diplôme(s) et attestations de stages**,
 - Photocopie du **permis de conduire**,
 - Photocopie du(des) **certificat(s) ou contrat(s) de travail**,
 - Attestation d'apport minimum en trésorerie** (prêt bancaire – autofinancement - apport familial, etc.),
 - Tout autre document jugé utile à la bonne compréhension de votre profil et projet.
- Les critères de sélection

Les dossiers présentés pourront être variés, mais chaque candidat devra, au minimum :

- Etre éligible au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié à temps partiel (jusqu'à 69%),
 - Avoir suivi un cursus agricole (niveau IV) et/ou justifier d'une expérience significative dans le domaine,
 - Etre autonome sur ses déplacements (se rendre sur le site, commercialisation des produits à l'extérieur),
 - Pouvoir dégager un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité (8 000€ - 10 000€),
 - Etre suivi par un paysan tuteur (possibilité d'aide pour le parrainage),
 - Etre prêt à s'installer dans les meilleurs délais.
- Contact et procédure de retrait et de dépôt des dossiers

Pour le **retrait** et le **dépôt** des dossiers de candidature et tous **renseignements complémentaires** :

Conseil départemental des Landes
Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural / Service Agriculture
A l'attention de DAUGA Sabine,
Chargée de mission espaces tests agricoles, circuits-courts et restauration collective
Mail : sabine.dauga@landes.fr
Tél : 05.58.05. 41.76

Votre candidature est à envoyer par mail et/ou par courrier.

ANNEXE : LISTE D'ENGAGEMENTS à titre indicatif

• Engagements de l'entrepreneur à l'essai

L'entrepreneur à l'essai M/Mme dans le cadre de sa candidature au projet ETAL40 de Magescq s'engage à :

- Signer le contrat CAPE afférent ;
- Effectuer, le cas échéant, une/des formation(s) courte(s) en fonction de l'appréciation du Comité de sélection ;
- Bénéficier de l'appui technique de production effectué par le CIVAM Bio des Landes ou la Chambre d'Agriculture ou les autres partenaires techniques (ALPAD...) :
 - o La 1^{ère} année 2 jrs/ mois minimum (soit 24 jours) incluant le temps de préparation, l'encadrement et les visites du CIVAM Bio des Landes (en mutualisation et/ou appui avec la Chambre d'Agriculture le cas échéant) ;
 - o 14 jours par an la 2^{ème} année ;
 - o 6 jours par an la 3^{ème} année ;
 - o A adapter, le cas échéant, suivant les compétences de l'entrepreneur à l'essai (cet élément sera délibéré au sein du Comité de sélection...) ;
- Visiter des exploitations agricoles en cohérence avec le projet ;
- Etre parrainé et accompagné humainement au quotidien ;
- Présenter un bilan technique et financier tous les trois mois au Comité de sélection ;
- Préparer son projet d'installation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes ou le CIVAM Bio des Landes en dernière année de test ou rendre compte au Comité de sélection des raisons de l'abandon du projet ;
- Commercialiser une partie de sa production en faveur de la restauration collective à travers la plateforme Agrilocal40 (référencement et utilisation encadrée par le Conseil Départemental des Landes) ou à la SICA Bio Pays Landais, et à respecter les volumes de production qu'il aura présenté dans son projet. Un bilan (semestriel ou annuel) devra être présenté en de part de volumes ou de chiffre d'affaires ;
- Entretien et valoriser le site :
 - o La valorisation du site sera conforme au projet retenu par le Comité de sélection en termes de surfaces occupées valorisées, rotation, cultures, objectifs de production ;
 - o L'entretien des abords des surfaces cultivées sera réalisé régulièrement (girobroyage ou tonte, rotofil...) mécaniquement, assurant pour toute visite impromptue une image d'espaces entretenus ;
 - o Les aménagements et les matériels mis à disposition sur site seront maintenus en bon état. Un état des lieux sera établi en entrée et sortie d'hébergement physique ; une assurance couvrant les dégradations éventuelles fortuites devra être contractée à l'entrée sur l'espace test (attestation à fournir dans le délai d'un mois à l'entrée sur la couveuse), etc.
- Respecter les plannings d'utilisation des matériels définis préalablement, participer à l'entretien du matériel dans le cadre de l'organisation de la CUMA Maraîchage 40, à faire part au responsable de tout problème survenu sur le matériel, à faire valider par le responsable du matériel, les réparations éventuelles et transmettre les factures à la CUMA. Il s'engage par la suite via la couveuse Envola à régler les factures émises par la CUMA pour l'utilisation du matériel ;
- Se prêter à tout contrôle au niveau de l'hébergement juridique et de l'accompagnement technique et gestion site, matériel... tous les 3 mois et autant que de besoin ;
- Suivre les conseils communiqués dans le cadre de l'accompagnement ;
- Payer les charges de fonctionnement en 2^{ème} et 3^{ème} année ;
- Participer aux formations terrain et réunions thématiques se rapportant à son activité organisées par les partenaires (tous les 3 mois et en fonction des compétences de chacun) ;
- Veiller à ce que la conduite d'exploitation n'hypothèque pas le potentiel d'exploitation au-delà de la durée de l'encadrement pour l'espace test.

- Demander l'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, si nécessaire (cf. DRAAF)

- **Engagements des partenaires**

- **Coordination du dispositif par le Conseil départemental des Landes :**

- Préparer, organiser des réunions du « Groupe Projet » et du Comité de sélection ;
- Préparer, rédiger en partenariat avec le « Groupe Projet » des appels à projet et diffusion ;
- Coordonner l'établissement des conventions nécessaires à l'hébergement juridique, physique et pour l'accompagnement, organiser les signatures de contrats ;
- Faire établir l'inventaire individuel des besoins en formation, en relation avec le Comité de sélection et l'entrepreneur à l'essai ;
- Organiser, ou faciliter le cas échéant, des visites de fermes en cohérence avec le projet ;
- S'assurer de l'exécution de l'accompagnement technique, humain et du parrainage du candidat, ainsi que pour les hébergements juridique et physique (bilan tous les 3 mois des actions de tous les partenaires) ;
- Pour le candidat, organiser des bilans réguliers devant le groupe « Projet » (Bilan tous les 3 mois) ;
- Accompagner au mieux le futur installé (recherche de foncier, etc...) ;
- Participer financièrement à l'équipement des sites (à préciser au cas par cas) ;
- Rechercher, susciter la mise à disposition de foncier auprès des syndicats mixtes et collectivités territoriales départementales (espaces tests et post-espaces tests pour l'installation).

- **L'Association ENVOLÉA s'engage à :**

- Accueillir et informer le candidat sur le fonctionnement de la couveuse ;
- Participer au comité de pilotage du dispositif d'espaces test agricole et notamment au Comité de sélection et de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
- Etablir le CAPE ;
- Signer le CAPE et le règlement intérieur de l'Association Envoléa ;
- Faire respecter les obligations découlant du CAPE au maraîcher en test ;
- Participer aux bilans réguliers devant le groupe projet.

- **La Chambre d'Agriculture des Landes, sur l'appui technique et la préparation de la future installation s'engage à :**

- Participer au comité de pilotage du dispositif d'espaces test agricole et notamment au comité de sélection et de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
- Faire la promotion du dispositif au niveau du Point Accueil Installation Transmission et accompagner le candidat dans ses démarches ;
- Participer à la recherche de parrains et à l'accompagnement humain des binômes entrepreneurs à l'essai/parrains ;
- Proposer des formations adaptées aux problématiques des entrepreneurs à l'essai (Agronomie, Comptabilité/Gestion, Création d'entreprise ...) ;
- Diffuser aux entrepreneurs à l'essai l'ensemble des informations concernant la filière maraîchère qui sont traditionnellement diffusées au sein de son réseau (groupes d'échanges, informations, ressources et références techniques, programme de formation ...) ;
- Assurer le conseil technique de l'entrepreneur à l'essai sur les modalités qui auront été définies en amont avec le CD40 et le/les entrepreneur(s) à l'essai.

- **La Fédération des CUMA 640 et la CUMA Maraîchage 40 sur l'hébergement physique et l'accompagnement technique et humain s'engagent à :**

- Participer au comité de pilotage du dispositif d'espaces test agricole et notamment au Comité de sélection et de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
- Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'équiper le site identifié pour l'espace test :
 - La Fédération des Cuma 640 s'engage à :
 - Trouver des fournisseurs/concessionnaires pour équiper les sites et fournir plusieurs devis par matériels au CD40 ;

- Travailler en groupe de travail défini au préalable en fonction du site d'ETAL40 pour valider les devis et équiper le site ;
 - Assurer le suivi des chantiers d'équipements des sites (eau, électricité, serres, matériels,...).
 - Favoriser la mise en relation des entrepreneurs à l'essai avec les Cuma locales ;
 - Accompagner les entrepreneurs à l'essai pour la mécanisation des chantiers de production ;
 - Analyser les besoins des entrepreneurs à l'essai en termes de matériels et adapter le parc matériel si nécessaire ;
 - Proposer des formations sur la conduite et l'entretien du matériel ;
 - Assurer le suivi du parc matériel ;
 - Participer à la recherche de parrains et à l'accompagnement humain des entrepreneurs à l'essai.
- **Le CIVAM BIO des Landes** s'engage à :
- Participer aux réunions « Groupe projet » ;
 - Participer au Comité de sélection des candidats ;
 - Diffuser aux entrepreneurs à l'essai l'ensemble des informations concernant la filière maraîchère qui sont traditionnellement diffusées au sein de son réseau (groupes d'échanges, informations, ressources et références techniques, programme de formation...) ;
 - Assurer l'accompagnement technique de l'entrepreneur à l'essai sur les modalités qui auront été définies en amont avec le CD40 et le/les entrepreneurs à l'essai (quantité de travail à l'année, sur site et en amont et aval de la présence sur site).
- **L'ALPAD** s'engage à :
- Participer au Comité de pilotage du dispositif ETAL40 ainsi qu'au Comité de sélection des entrepreneurs à l'essai ;
 - Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des entrepreneurs à l'essai par du parrainage en mobilisant le réseau des agriculteurs de l'association présents sur l'ensemble du territoire des Landes ;
 - Accompagner humainement les entrepreneurs à l'essai grâce aux compétences diversifiées des agriculteurs de l'association (maraichage, grandes cultures, élevage, etc.) ;
 - Fournir aux entrepreneurs à l'essai des conseils agronomique et en agro-écologie sur leur site (impact du travail sur la qualité du sol, fertilisation et amendement, lutte biologique...) ;
 - Accompagner les entrepreneurs à l'essai dans une réflexion globale sur la cohérence économique, sociale et environnementale de leur système de production / transformation / commercialisation par rapport aux besoins du territoire et notamment de la restauration collective ;
 - Proposer aux entrepreneurs à l'essai les formations organisées par l'ALPAD pour acquérir de l'autonomie et de la durabilité sur leur exploitation (notion de comptabilité/gestion, vie du sol, couverts végétaux, stockage et commercialisation etc.).
- **Le CFPPA des Landes** s'engage à :
- Participer au comité de pilotage du dispositif ETAL40 ainsi qu'au Comité de sélection des entrepreneurs à l'essai ;
 - Faire la promotion du dispositif au niveau des stagiaires du CFPPA, particulièrement ceux en BPREA ;
 - Proposer des formations adaptées aux problématiques des entrepreneurs à l'essai (Agronomie, Comptabilité/Gestion, Création d'entreprise, formations techniques diverses...).
- **La Collectivité, ou le Pays, ou la structure partenaire** (association agriculteurs,...) s'engage à :
- Mettre à disposition du foncier,... ;
 - Participer financièrement (à déterminer au cas par cas en fonction des sites...) ;
 - Participer à la poursuite dans le cadre de l'installation (recherche de foncier).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »